

SECOND DEGRÉ 72

L'édito

Passage et transmission

Par Alexis Marganne.

L'été démarre, une année passe, comme de belles grandes vacances, qui opèrent la transmission jusqu'à la prochaine.

Neuf années macronistes d'injustices et de bêtises sont passées. Rien à garder. Neuf années d'un régime débile qui ne sait pas redonner forme, réformer l'Ecole : le Bac est encore modifié cette année. La Nation songe déjà à la transmission du pouvoir d'améliorer la vie. La voix du Snes-Fsu, constante, est toujours là pour offrir au Public une perspective scolaire et sociale autre que celle du RN. Nous pouvons déjouer le pire !

Dix mois d'Ecole sont passés et nous réussissons toujours, tant bien que mal, à transmettre. Pas toujours comme nous le souhaiterions. Mais nous travaillons à transmettre la meilleure part de nous-mêmes. Soyons en fier.es ! Nous avons travaillé une relation la plus vraie possible avec de jeunes individus : quel privilège ! Si nous en retrouverons l'an prochain, nous ne reverrons plus jamais une grande part d'entre eux. Et quand des années après, l'un.e prendra le temps de venir nous saluer, nous saurons que la transmission a réussi.

Dix mois sont passés et pour certain.es d'entre nous, cela clôture un chapitre plus ou moins long de leur vie professionnelle. Au Snes 72, en vous écoutant, nous savons que les aléas de la vie ou du métier ne donnent pas forcément à ces mois passés la saveur du devoir accompli, l'excitation et la nostalgie de profiter une dernière fois du plaisir de transmettre. Mais nous vous adressons à tous et toutes nos félicitations et un grand merci pour avoir fait vivre notre exigence du Service Public de l'Education, pour avoir rendu visible le Snes-Fsu, pour avoir contribué à ses succès, dont celui de le maintenir fort dans les échecs.

Enfin, les dernières canicules nous le rappellent. Malgré un délai trop court, nous devons tout faire pour transmettre une planète et un climat habitables. Pour nous qui voulons que nos élèves aient la possibilité de toujours vivre de beaux étés, dès la rentrée, il faudra agir en ce sens. Au Travail !

Parce que ce Travail nous rendra Dignes et que la Dignité est le Travail du Snes-Fsu.

Déposé le 30
Juin 2026

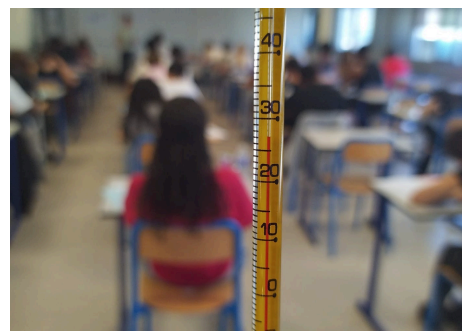
LE MANS PIC

P4

LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

Sommaire :

- Buvez de l'eau et aérez les salles..... p. 2
- Une rencontre au Conseil Départemental p. 3
- Grondons haut, grondons fort..p. 4
- Classes de défense en Sarthe..p. 6
- Echos du supérieur..... p. 7
- Notre camarade... à la retraite p. 8



NOUS CONTACTER

SNES 72
2, rue Ambroise Paré
72000 LE MANS
06 44 02 53 20
<http://snes72.org>
mél : snes72@nantes.snes.edu

Buvez de l'eau et aérez les salles

Par Agathe Péan

« Buvez de l'eau et aérez les salles »

Voici les consignes données par notre cher ministre en ce 26 mai caniculaire. Chaque année, la même réalité s'impose dans les établissements scolaires : des salles de classe transformées en étuves, des élèves apathiques, des personnels épuisés. Ainsi, élèves comme personnels subissent de plein fouet des conditions dégradées. Les épisodes de canicule, que personne n'avait pu voir venir, désormais plus fréquents et plus intenses, ne sont plus des événements exceptionnels mais une donnée structurelle à laquelle le ministère de l'Éducation nationale peine à répondre. Pourtant, les conséquences sur les conditions d'apprentissage et de travail sont bien réelles.

Dans de nombreux collèges et lycées de la Sarthe, les bâtiments ne sont pas adaptés aux fortes chaleurs. Souvent mal isolés, rarement équipés de dispositifs de rafraîchissement, ils deviennent rapidement invivables dès que les températures dépassent les 30 degrés comme en attestent les nombreuses fiches RSST saisies par nos collègues. Les salles surchargées, mal ventilées à cause de fenêtres aux ouvertures trop restreintes, aggravent encore la situation. Dans ces conditions, maintenir une activité pédagogique normale relève de la fiction.

Au-delà du simple inconfort, c'est bien la question de la santé qui est posée. Les recommandations officielles — hydratation régulière, limitation des efforts, adaptation des horaires — sont difficilement applicables dans des structures rigides, sans moyens supplémentaires. Les personnels se retrouvent souvent seuls à gérer des situations potentiellement à risque, sans cadre clair ni soutien institutionnel suffisant.

Pourtant, l'adaptation des établissements scolaires au changement climatique nécessite une véritable politique publique : rénovation thermique des bâtiments, désimperméabilisation et végétalisation des cours, équipements adaptés dans les salles de classe (ventilateurs, rafraîchisseurs...). Cela ne semble pas la priorité du gouvernement qui se dédouane comme Édouard Geffray le signale sur France inter "ce n'est pas de ma responsabilité".

Le SNES-FSU alerte depuis plusieurs années sur cette problématique et demande des mesures concrètes et pérennes. Il en va non seulement des conditions de travail des personnels, mais aussi du droit des élèves à apprendre dans un environnement digne et sécurisé. L'école ne peut rester à l'écart des enjeux climatiques : elle doit au contraire être un lieu exemplaire d'adaptation et de protection. Sans une prise de conscience rapide et des investissements à la hauteur des enjeux, les épisodes de canicule continueront de désorganiser le fonctionnement des établissements et d'aggraver les inégalités. Nous invitons les personnels à saisir des fiches RSST lors des prochains épisodes caniculaires. Il est temps de considérer la question thermique des écoles comme une des priorités éducatives.



Une rencontre au Conseil Départemental

Par Lionel QUESNE et Delphine GASCHET

Le mercredi 13 Mai, le SNES 72 a été reçu dans les locaux du Conseil Départemental (CD) de la Sarthe.

Cette rencontre avait été demandée par le SNES six mois auparavant suite à son enquête sur le bâti scolaire. Notre demande principale était d'avoir un aperçu des différents travaux effectués dans les collèges.

Nous avons donc pu rencontrer M. TRIFAUT, vice-président du Conseil départemental de la Sarthe, Mme ROUSSEAU, DGA des ressources, de l'éducation et du numérique et M. LOISON, directeur de l'immobilier, des collèges et des moyens.

L'entretien a débuté par un lamento des représentants du CD sur la baisse des dotations de l'Etat de 75% depuis 2019. *(Nous rappellerons juste ici que la majorité au CD est placée divers droite)*. Pas de suppression de projet pour les collèges mais un lissage des dates. Par contre le CD constate une hausse des coûts de l'entretien, ce à quoi il faut ajouter le coût de la vidéosurveillance (ici appelée évidemment *vidéo-protection*).

Après ce moment « Les méchants c'est l'Etat, c'est pas nous », nous avons pu obtenir quelques éclaircissements sur les différentes opérations effectuées par le CD sur le bâti scolaire. D'abord nous avons pu remettre des définitions sur le vocabulaire utilisé. Par exemple les différences entre *reconstruction* (refaire à neuf), *rénovation* (thermique par exemple), *restructuration* (déplacements de salle), etc.

En vingt ans, 87% des collèges auront eu des travaux. Les représentants du CD nous précisent qu'ils sont aussi attentifs à l'impact de l'immobilier sur le

climat scolaire. Par contre nous avons senti leur hésitation quant aux « petits établissements » (Courtanvaux à Bessé sur Braye, Véron de Forbonnais à Saint Cosme En Vairais par exemple). L'absence de projection sur la pérennité de ces établissements rend le CD timoré sur des travaux de grande ampleur. De plus, le Conseil Départemental souhaite que les collèges soient mutualisés avec d'autres structures du territoire : cantines, associations voire entreprises...

Nous abordons aussi les différents travaux dans les collèges et les problèmes qui subsistent - Etanchéité à Kennedy, Modulaires à Costa-Gavras pour exemples - mais ces objections sont balayées.

Nous finissons l'entretien avec quelques questions précises. D'abord existe-t-il un recensement des lieux « frais » dans les établissements scolaires ? Serait-il possible que toutes les salles soient équipées de volets et non de simples stores ? Bottage en touche du CD qui nous assure que « oui oui » les établissements sont en train d'être équipés de volets et de filtres UV (*C'est le cas dans votre établissement ?*) Mais pour les brise-soleils c'est plus compliqué car nécessitant un permis de construire. Quant aux « lieux de fraîcheur », yeux tout arrondis des représentants du Conseil Départemental. A priori, ils n'y avaient pas pensé.

Dernière question du SNES : A-t-on pensé à adapter le bâti scolaire aux âges vieillissants des personnels enseignants et administratifs ? Retour des yeux écarquillés : Ah si, pour les agents. Mais les autres ? Euh... Apparemment ils n'y ont pas encore pensé. A nous donc de solliciter la Direction Académique pour ces questions.

Le SNES est à votre écoute. N'hésitez pas à nous remonter vos problèmes avec le bâti scolaire.

Grondons haut, Grondons fort !

Par Alexis Marganne

Pour les enseignant.es du Second degré, l'heure est aux conseils d'enseignement où, entre autres, les classes sont réparties. Et ces conseils virent trop souvent à une partie de déplaisirs. Rituellement, quand ils se terminent, les participants sortent pour aller au plus vite parler avec des proches collègues. Ils s'y expriment souvent des sentiments désagréables : rancœurs, comparaisons jalouses, colère... Parce que derrière la répartition des classes se trouvent les heures supplémentaires, les emplois du temps, les classes difficiles, les niveaux prestigieux, les ambitions des collègues. Cela grince souvent. Notre organisation syndicale souhaite que cela ne se produise pas. Car, pour bâtir un collectif de travail, c'est dans l'équipe disciplinaire que se trouvent nos Pairs. Dans l'idéal, avec eux, nous devrions collectivement organiser la répartition la plus à même de rendre un service de qualité au Public. Or cet idéal va à contre courant du dernier quart de siècle.

Voici le constat fait par Sébastien STENGER, universitaire à l'Institut supérieur de gestion de Paris : « L'entreprise n'est pas envisagée comme un collectif, mais plutôt comme un distributeur d'utilité privée ». Derrière ce constat, c'est la logique d'individualisation des salaires à l'œuvre depuis de trop nombreuses années et qui, dans son principe du mérite, néglige que le Travail est d'abord une œuvre collective. A l'Education Nationale, les mécanismes de rémunération et d'avancement poussent aussi à l'oublier ! Le point d'indice (et donc le traitement indiciaire sans les primes : celui qui détermine à terme la retraite) a perdu 30 % de pouvoir d'achat depuis 2000. La stratégie individuelle est dès lors simple, rationnelle à son échelle mais délétère à l'échelle collective : devenir entrepreneur de sa carrière. Les possibilités ne manquent pas surtout quand, depuis une quinzaine d'années, les demandes institutionnelles « d'éducation à... », les dispositifs comme les Classes Défenses, les labellisations Erasmus, E3D se multiplient. Il y a là autant d'opportunités pour différencier son métier et augmenter sa rémunération, en sus d'un service qui ne change pas. Les IMP, en lieu et place d'une quotité de service réduit, le Pacte (tout peut être fait contre rémunération) parachèvent cette logique. Traitement de base dévalorisé pour transmettre le savoir, entrepreneuriat dans son propre établissement pour répondre à des appels d'offre émis sur un marché éducatif concurrentiel et biaisé en faveur des hommes. L'Ecole distribue ainsi de « l'utilité privée » : augmenter sa

rémunération, obtenir des distinctions, gagner l'avancement accéléré en se présentant comme le ou la meilleure.

Sur ce marché, augmenter l'offre pour satisfaire la demande croissante des enseignant.es est facile. Le Ministère passe à deux heures supplémentaires non refusables (désormais tenté pas trois ?), diminue les heures postes au profit des HSA et supprime des postes. Et localement, pour augmenter encore les heures supplémentaires, on voit, des conseils d'enseignements demander la suppression d'un poste ou la réduction du nombre d'heures assurées par des enseignant.es extérieur.es. Le gel du point d'indice nous amène progressivement à oublier que les maxima de service de 15h et 18 heures garantissent qu'on puisse accorder le temps nécessaires à nos classes et à nos élèves.

L'Ecole comme « distributeur d'utilité privée », c'est l'Ecole qui n'est plus régie par les besoins du Public. On se plaint de ses classes chargées : mais si elles ne l'étaient pas, il y aurait donc plus de postes et donc moins d'heures supplémentaires pour soi. A cause des projets pédagogiques de ses collègues, on se plaint des heures de cours perdues pour ses classes. Mais réduire ses propres projets, c'est renoncer à s'adjuger rémunération et distinction. N'ayant plus comme commun l'intérêt du Public que nous servons, les conflits pour les heures au sein des équipes et entre les équipes sont exacerbés.

Si nous sommes donc des acteurs de cette transformation de l'Ecole, nous n'en sommes pas les responsables. Classes dirigeantes et classes sociales supérieures ont profondément transformé les politiques publiques et les ethos individuels. Ce sont les résultats récents des travaux en sciences sociales d'Antoine VAUCHEZ et de Stéphanie HENNETTE-VAUCHEZ (*Des juges bien trop sages : Qui protège encore nos libertés ?*, 2025) et de Camille PEUGNY (*Le triomphe des égoïsmes : Une nouvelle contrainte sociale*, 2026). Les deux premiers démontrent que la proximité de nos dirigeants avec le milieu des affaires, y compris chez les juges, conduit à agir en ayant un intérêt général au plus près du privé et à ce que la jurisprudence donne à la liberté d'entreprendre la même valeur que les Droits de l'Homme. Camille PEUGNY, lui, démontre comment les classes sociales supérieures ont intériorisé cela : leur réussite est une entreprise

liée à leur seul mérite, ce qui justifie les inégalités sociales. Ils oublient bien vite l'usage des biens publics qu'eux et leurs enfants consomment bien plus que les classes défavorisées. Aujourd'hui, le Bac général qui au global conduit vers les métiers les mieux rémunérés ne concerne que 43 % d'une classe d'âge issue d'abord des classes favorisées : la collectivité prendra ensuite en charge pour eux leurs nombreuses années d'études supérieures.

Même si nous ne sommes pas toujours populaires en le faisant, le SNES-FSU combat sans discontinuité cette évolution de la société car, pour l'Ecole, la liberté d'entreprendre est un non sens absolu. Elle est antinomique du Service Public. Elle justifie la dévalorisation des métiers et donc de la Transmission, ce fondement de l'Ecole. Pour les familles favorisées, l'Ecole sert leur reproduction sociale : gratuitement dans le public ou quasi gratuitement dans le privé, car ces familles n'assument pas de payer le coût réel de personnels formés et compétents. Les dernières déclarations du Ministre sur le Bac et le Brevet font sens pour ces classes favorisées. Confondre examen et concours pour faire baisser le taux de réussite à l'examen, c'est lui donner une valeur réservée aux élues du système scolaire. Il s'agit de la même logique que celle de Parcoursup lancé par son mentor qui réserve le Supérieur public aux élues. Le ministre conçoit l'Ecole comme un distributeur de services pour les familles favorisées, au plus près de leurs intérêts privés. Or tous les élèves ont droit à une bonne éducation nécessaire à leur développement et à leur émancipation.

Jusque là, nos combats n'ont pas permis de nous opposer à ces évolutions. Mais désormais, le grand public et des grands médias changent : ils voient que le manque de moyens dans les Services Publics (Justice, Santé et Education) leur rend la vie impossible, au point que nul politique n'est cru quand il dit le contraire. Pour l'Ecole, le manque criant de personnels s'illustre à chaque rentrée, à chaque absence car nos carrières sont inattractives. Il ne tient qu'à nous de profiter de cette ouverture pour faire des Services Publics et de nos revalorisations LE sujet des élections de 2027. Que nul ne puisse les gagner sans en faire le cœur de son programme ! Que cela fasse l'objet de la première décision prise par le nouveau pouvoir ! Mieux encore, que les dispositions prises soient si fortes qu'elles puissent durer des années.

La première étape pour atteindre cet objectif est de manifester notre mécontentement dans nos bahuts, de gronder contre la casse de l'Ecole, d'être intraitables avec toute mesure qui ne restaurerait pas l'Ecole. Grondons, comme le royaume de France en 1788-1789, lors de la rédaction des cahiers de doléances. Cette

expression publique devenue souveraine a rendu impossible le statu quo lors des Etats Généraux. Proclamons les mesures du Snes-Fsu qui sont les bonnes pour refonder l'Ecole afin de réussir la seconde étape : gagner massivement en décembre les élections professionnelles ! Cela signifiera en Sarthe que chaque adhérent.e au Snes réussisse à faire voter au moins deux collègues. Comme pour les cahiers de doléances, faisons de ce vote une expression collective puissante, intransigeante et donc souveraine : la condition même de la transformation démocratique du réel.

Durant les vacances, prenons un maximum l'air pour que dès la pré-rentrée, les murs et les cours des bahuts tremblent du souffle de nos voix : grondons très haut, grondons très fort ! Pour que « la Nation assure à l'individu et à la famille les conditions nécessaires à leur développement ». (Art.10 du préambule de la Constitution de 1946).

Le SNES a déménagé !!!

La ville faisant des travaux au niveau de la maison des syndicats, toutes les organisations syndicales se sont vues contraintes de déménager au 2 rue Ambroise Paré.

De nouveaux locaux nous accueillent depuis fin mai.

Pensez à bien nous prévenir par un mail voire un appel si vous souhaitez nous rendre visite (coordonnées en une de cette publication).



LES CLASSES DE DÉFENSE EN SARTHE 2025 - 2026

Par Lionel QUESNE

A l'heure où se multiplient en Europe et en France les injonctions au réarmement, où l'on tente de persuader les populations du bien fondé de l'augmentation des budgets militaires au détriment des autres et où il est question de raffermir les liens entre l'armée et la nation, il serait bien possible que le dispositif des « classes de défense » (CD) basé sur des partenariats entre le ministère de l'éducation nationale et celui des armées participe de cette stratégie visant à préparer la jeunesse à un éventuel conflit.

Aussi nous nous sommes demandés ce qu'il en était en Sarthe afin de voir quel accueil et quelle adhésion avait reçu cette proposition intégrée dans un protocole interministériel depuis 2016 et relancée en 2021. Nous n'avons pris en compte que la situation présente en nous basant sur des données fournies par la DSDEN et sur les recherches que nous avons menées en utilisant la presse quotidienne régionale. En voici les résultats :

Type d'établissement	Etablissement	Partenariats et liens	Nombre d'articles
Collège	Cérans-Foulletourte, <i>P. Belon</i>	?	0
	Le Lude, <i>Les quatre Vents</i>	?	0
	Le Mans, <i>R. Vercel</i>	?	0
	Mamers, <i>A. Mauboussin</i>	Escadron mobile de gendarmerie de Mamers	2
	Sablé/Sarthe, <i>S. Veil</i>	Sous-marin <i>Le Téméraire</i>	2
	Sainte-Jamme/Sarthe, <i>J. Rostand</i>	- 2° RIMA – Champagné - Cie gendarmerie Le Mans - Brigade territoriale de gendarmerie de Ballon – St Mars	7
Lycée	La Flèche, <i>D'Estournelles de Constant</i>	- Sous marin <i>Le téméraire</i> - 2° RIMA - Champagné	2

Si l'implantation en Sarthe des classes de défense est une réalité il convient cependant de la relativiser. On ne recense en fait que six classes de ce type en collège, implantées dans six établissements différents, alors que le département en compte cinquante-six et une seule en lycée sur un total de douze établissements. En définitive le dispositif n'a rencontré qu'un écho limité et la Sarthe ne fait pas exception car au niveau national il n'existe guère plus de 1200 CD.

Si l'adhésion est limitée, on peut toutefois en avoir une perception exagérée dans la mesure où la presse se fait largement l'écho des quelques initiatives existantes. Ainsi,

sur la période 2025 – 2026, on a pu recenser treize articles consacrés à cette question dont plus de la moitié concentrés sur une seule CD. Et sur ces sept, trois ont paru dans un laps de temps très resserré compris entre mars et juin 2026. En dépit de certaines apparences le second degré n'est pas encore devenu la chambre d'écho des appels à la mobilisation générale.

Trois dossiers ont marqué ce printemps l'actualité de l'université du Mans qui est à la fois un lieu de poursuite d'études pour certain.e.s de nos élèves et de formation pour de futur.e.s enseignant.e.s.

Plan social

Chronologiquement, il y eut d'abord l'annonce de la **possible suppression de 55 postes** à l'horizon 2029 (15 enseignants et 40 administratifs) dans le cadre d'un plan de retour à l'équilibre financier imposé par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche à l'université du Mans comme à cinq autres universités. Autrement dit l'État voudrait, par l'austérité, régler la situation de fragilité qu'il a lui-même créé par la baisse des budgets alloués et la non-compensation de charges qu'il impose.

Mais la présidente, Delphine Letort, se veut rassurante en affirmant « on ne va pas supprimer des postes mais profiter de départs en retraite ou de mutations »... Il faut l'excuser, elle n'est pas prof de maths. Et puis elle a des solutions pour rendre indolores ces non-suppressions mais qui sont quand même bizarrement des moyens d'enseignement en moins : « nos licences se font en 1500 heures » quand « d'autres les dispensent en 1400 voire 1350 heures ». Et ben voilà, y a qu'à couper ! Vous allez pas me dire que dans tout ce fatras, il n'y a pas de l'inutile ! (spéciale dédicace pour Véro).

Formation professionnelle

Deuxième dossier : celui de la pérennité de la formation des professeur.e.s du second degré en Sarthe. Le 30 avril, les enseignants formateurs du Mans ont appris par un courriel de l'Inspé de Nantes auquel ils et elles sont rattachées que plusieurs masters dédiés au métier d'enseignant pourraient être regroupés à Nantes à partir de la rentrée prochaine. Sont concernés l'anglais, l'EPS, l'histoire-géographie et les sciences industrielles de l'ingénieur. Seule la formation en Lettres serait maintenue.

Une pétition a circulé, recueillant plus de 1800 signatures. Elle pointait plusieurs risques dont celui de voir l'université du

Mans redevenir un simple collège universitaire ne menant pas plus loin que la licence. Un bon exemple pour expliquer ce qu'est la métropolisation.

L'Inspé de Nantes a fait savoir que la décision finale ne sera pas prise avant les admissions, fin juin début juillet. Difficile pour tout le monde de se projeter dans la rentrée dans ces conditions.

Médecine

Enfin, l'université du Mans vivait dans l'espoir de l'ouverture sur son site par la faculté d'Angers d'une deuxième année de médecine dix-sept ans après la première. Espoir en partie déçu car Angers ne concède que la possibilité de suivre les cours magistraux dans une salle de cours connectée située au Mans. Pour tout le reste (travaux pratiques, travaux et enseignements dirigés, examens), il faudra se rendre à Angers soit environ 80 allers-retours sur une année. Compte tenu du coût des déplacements et des temps de trajets qui sont des temps d'étude en moins, il n'est pas sûr que la solution hybride mancelle séduise beaucoup d'étudiant.e.s même avec un prix des locations un peu plus élevé à Angers. Or l'enjeu est de taille. En effet, selon une étude de l'INSEE, un médecin exerce à une distance de 30 à 40 kilomètres du lieu où il a été formé. Une donnée qui vaudrait peut-être aussi pour les enseignant.e.s (voir supra) et qu'il convient d'avoir en tête quand on sait que la Sarthe est un désert médical et qu'elle peine à attirer des professeurs titulaires.



Scannez le QR code pour accéder à la pétition pour préserver l'INSPE du Mans.

Notre camarade Lionel Quesne a enfin obtenu, après tant d'années, la plus belle des mutations : le voici à la retraite !

Nous ne retracerons pas ici toutes les responsabilités occupées par Lionel. Membre du bureau départemental, élu aux instances académiques, secrétaire départemental avec son compère Ivan, il fut surtout un militant exemplaire, de tous les combats menés contre les reculs sociaux ourdis par de si nombreux gouvernements depuis de si nombreuses années.

Ce que nous retiendrons surtout de lui, outre son humour souvent caustique, sa plume acérée et toujours inventive, sa finesse d'analyse ou la pertinence de ses propos, c'est son sens aigu de la justice sociale qui l'amenait à des indignations justifiées dont nombre d'inspecteurs d'académie ou de chefs d'établissements se souviennent encore.

Il aura formé de nombreux militants à l'action syndicale, sur le terrain, auprès des collègues, mais aussi en réunions institutionnelles, face aux représentants de l'administration. C'est avec le sentiment du devoir accompli qu'il peut aujourd'hui partir et c'est à la fois tristes et heureux que nous le voyons partir.

**Bon vent et bonne continuation, camarade.
A très vite dans la rue et la lutte !!**



**NOUS SOUHAITONS AUSSI
DE BONNES VACANCES**

A TOUS NOS SYNDIQUÉS